

Profil professionnel

PSYCHOLOGUES DE LA CIRCULATION

1. Profil professionnel

Les psychologues de la circulation s'intéressent au vécu et au comportement humains dans la circulation routière. Dans le domaine de la circulation routière, les psychologues de la circulation chargés d'effectuer un diagnostic évaluent, à l'aide de méthodes scientifiques et sur mandat des autorités, si et dans quelle mesure une personne présente un risque accru de provoquer des accidents de la route en raison d'une aptitude à la conduite restreinte par ses capacités cognitives ou sa personnalité. Dans ce cadre, le cas échéant, ils prennent en compte les informations fournies par la médecine de la circulation. Si des insuffisances en matière de conduite sont constatées, le psychologue de la circulation formule des recommandations justifiées et sur mesure ainsi que les conditions à suivre pour y remédier et pour maintenir l'aptitude à la conduite. Les résultats de l'évaluation sont consignés dans un rapport d'expertise remis à l'autorité compétente.

L'activité de psychologue de la circulation se situe à l'interface entre le droit de la circulation, le droit pénal et le droit administratif, les intérêts de la personne qui fait l'objet de l'expertise et l'objectif de sécurité maximale de la société. Outre des connaissances spécialisées, la réalisation des expertises et les décisions prises s'orientent aussi à des principes déontologiques.

2. Exigences

Compétences personnelles et sociales étendues, capacité d'analyse, compétences verbales différenciées et structurées, intérêt pour le vécu et le comportement dans la circulation routière, ainsi que pour la médecine et le droit.

3. Employeurs et mandants

En règle générale, autorités officielles (offices en charge de mesures administratives, offices de la circulation routière, Office fédéral des routes [OFROU], Office fédéral des transports [OFT], tribunaux, commissions de recours). Les prestations sont généralement rémunérées par les clients eux-mêmes ou par les institutions mandantes.

4. Parcours professionnel

Réalisation de diagnostics d'aptitude relevant de la psychologie de la circulation et rédaction de rapports d'expertise, dans le cadre d'une activité libérale ou d'un emploi salarié.

5. Formation postgrade

La formation suivante est reconnue par la FSP:

Formation postgrade en psychologie de la circulation de la Société suisse de psychologie de la circulation (SPC)

6. Admission à la formation postgrade

Psychologues titulaires d'un diplôme de Master en psychologie (délivré par une université ou une haute école spécialisée) ou d'un diplôme d'études supérieures étranger reconnu comme équivalent par la Confédération

7. Titre

Psychologue spécialiste en psychologie de la circulation FSP



8. Cadre juridique

Le titre de «psychologue spécialiste en psychologie de la circulation FSP» est juridiquement protégé (droit privé).

9. Association

Société Suisse de Psychologie de la Circulation (SPC)

Berne, le 29 janvier 2021